



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, Messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP**

Entrechaux, le **04 DEC. 2025**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau.

Le quorum n'ayant pas été atteint au Bureau syndical, prévu initialement le jeudi 04 décembre 2025, une nouvelle réunion du bureau syndical est organisée dans les locaux du SMOP à Entrechaux le :

Jeudi 11 décembre 2025 à 9h30

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Décisions du Bureau

1- Modification du choix de la procédure et engagement de la consultation du marché M2025-15-E

Questions diverses

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

